

COMMUNE DE VERS - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du lundi 25/10/2021

Le Conseil Municipal convoqué le 12 octobre 2021 s'est réuni le lundi 25 octobre 2021 à 18h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc GAUDILLER, Maire.

Etaient présents : Clément DEVEVEY, Francis BONIN, Anne BOURGEOIS, Jean-Marc GAUDILLER, Françoise LUC, Delphine LAMBOROT, Didier COLIN, Laëtitia BRESSAND et Gérard BOITHIAS.

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Victor SORET (pouvoir à Delphine LAMBOROT) et Cédric NAVOISEAU.

Secrétaire de séance : Clément DEVEVEY

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de 4 points supplémentaires à l'ordre du jour initial. Le Conseil Municipal accepte de statuer et le Maire ouvre la séance.

1- CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYEE DE MENAGE :

Comme suite au contrôle des services de la trésorerie concernant les contrats des collectivités de son territoire, il ressort que le CDD de l'employée de ménage n'a pas été institué en référence à un indice de rémunération mais selon le taux du SMIC en vigueur.

Il convient donc de procéder à la modification du contrat du 19/05/2021 selon l'indice correspondant au grade d'adjoint technique – échelon 1 - IBM 354 – IB 340

Son taux horaire passe donc de 10.25/h à 10.50/h. Une régularisation devra donc intervenir en novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette décision.

2- LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis suppression de la régie de recettes communale, la secrétaire n'a donc plus la possibilité de prendre les règlements des locataires ni les versements d'arrhes.

Une facture est désormais adressée par les services de la trésorerie aux locataires, ces derniers devant régler directement auprès de leurs services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de conserver les chèques de versement des arrhes, de ne les encaisser qu'en cas d'annulation et de les restituer aux locataires après la facturation de la location.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité de définir un montant forfaitaire de charges (gaz et électricité) selon 2 périodes saisonnières : à savoir :

- tarif forfaitaire ETE (période du 15/04 au 14/10) : 15.00 €/ week-end ou 7.50 €/soirée, réunion ou journée
- tarif forfaitaire HIVER (période du 15/10 au 14/04) : 30.00 €/week-end ou 15€/soirée, réunion ou journée

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire modifier le règlement intérieur en conséquence.

3- RAPPORT CLECT 2021 :

Le Maire donne lecture du rapport validé par les membres de la Commission en date du 08/07/2021 dont un exemplaire est remis à chaque Conseiller et un sera joint à la présente délibération.

Concernant la Commune, le rapport détermine un montant de – 1602.46 € (montant identique à celui de 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité de rapport de la CLECT 2021.

4- AFFOUAGES 2022 :

Le Maire donne la parole à Mr Gérard BOITHIAS, en charge des affaires en lien avec l'ONF. Celui-ci rappelle au Conseil Municipal que pour permettre la délivrance des coupes aux affouagistes en 2022, il convient de demander à l'ONF l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'inscription à l'état d'assiette 2021 de la parcelle n°21 i d'une surface de 0.73ha et fixe les délais d'abattage au 15/04/2023 et de débardage au 31/10/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide également de revoir le tarif de la taxe d'affouage à compter de la période 2021-2022 : 10 € par moule de bois.

5- PLANTATION D'ARBRES :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 08/04/2021 de déposer un dossier de demande d'aide financière pour la plantation d'arbres auprès de la Communauté de Communes.

Selon la convention, la Commune peut prétendre à une enveloppe de 1 000.00 € (soit au maximum 80% du montant du devis).

Un devis a donc été demandé au paysagiste LES JARDINS DU SOLEIL pour des plantations de 4 petits arbres fruitiers pour le jardin à côté de la salle polyvalente (cerisier, pommier, prunier mirabelles et quetches) et 5 arbres pour la réalisation d'une ombrière végétale au CITY STADE (2 mûriers platane, un cèdre, un liquidambar et un érable) pour un montant plantation comprise de 1 252.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis et charge le Maire de faire déposer le dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes (budget 2022).

6- FERMETURE DU DEPOT DE DECHETS VERTS DU GROS BUISSON :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la fermeture du site par une chaîne cadenassée, les administrés doivent venir s'inscrire en mairie afin de se voir remettre une clé d'accès.

Or, il a été remarqué que certaines personnes faisaient fi de cette installation et enjambaient la chaîne pour déposer leurs déchets verts sans passer par l'inscription en mairie.

Un devis pour la mise en place d'une barrière métallique a été demandé pour un montant avec fixations de 217.54 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'interroge sur l'utilité d'une telle installation, sachant qu'une barrière peut tout aussi bien se franchir et préfère opter pour une surveillance du site. Une information par voie d'affichage sera prochainement installée sur les lieux.

Il est rappelé que pour simplifier l'accès aux administrés, il a été prévu de mettre en circulation plusieurs clés et que celles-ci peuvent donc être conservées le temps nécessaire à l'évacuation des déchets verts indépendamment des horaires d'ouverture du secrétariat.

7- CONTRATS D'ASSURANCES STATUTAIRES :

Le Maire rappelle que par délibération en date du 07/12/2020, la commune a donné mandat au Centre de Gestion pour lancer une consultation de souscription à un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents.

Le marché a été attribué à AG2R PREVOYANCE avec pour gestionnaire GRAS SAVOYE pour une durée de 4 ans soit du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que tout autre document afférent au contrat.

8- PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE 2021 AU SIVOS :

Le Maire donne la parole à Françoise LUC, Présidente du SIVOS.

Celle-ci, rappelle au Conseil Municipal que suite à la décision du Conseil Syndical du SIVOS de procéder à une étude de faisabilité concernant la construction d'un groupe scolaire, des prestataires ont été sollicités pour la réalisation du projet et son chiffrage.

Les dépenses liées à ces prestations n'ont pas été prévues au budget 2021 et si les premières échéances ont pu être financées au moyen de crédits prévus au titres de dépenses imprévues, il convient désormais de prévoir un budget complémentaire pour ces dépenses ainsi que des dépenses supplémentaires liées notamment à une augmentation significative du coût du transport scolaire pour les sorties au gymnase et à la piscine des classes ainsi que le recrutement d'une personne supplémentaire à la garderie périscolaire du matin.

Une réunion du Conseil Syndical se tiendra le mercredi 27 octobre et le montant de cette participation complémentaire sera déterminé à cette occasion.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour le versement de cette participation complémentaire.

9- COLIS DE FIN D'ANNEE :

Cette année, la remise de colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus est renouvelée.

Ces colis seront de nouveau réalisés par le traiteur WAECHTER d'Uchizy.

La distribution sera effectuée par les Membres de la Commission d'Action Sociale le 17/12/2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- proposition de mise en place d'un service France Services itinérant par la Communauté de Communes : accord de principe du Conseil Municipal – à organiser
- réunion publique PLUi le 28/10/2021 à la salle des fêtes « La Maison pour Tous » à Sennecey-le-Grand à 19h30
- Rallye des Vins : passage sur le territoire communal le 26/06/2022
- demande de bénévoles pour la collecte alimentaire des 26 et 27/11/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30



Inscription pour les affouages 2021-2022
jusqu'au 15/11/2021